



Syndicat des Enseignants-Unsa

Section de Seine Maritime

77 quai Cavelier de la Salle

76100 ROUEN

Tél : 02 35 73 16 75

Fax : 02 35 03 92 26

Mail : 76@se-uns.org

Site : www.sections.se-uns.org/76

Déclaration du SE-Unsa à la CAPD du 25 janvier 2018

Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs,

Avant d'entamer nos travaux, le SE-Unsa adresse tous ses vœux de bonne et heureuse année aux membres de la CAPD ainsi qu'à tous les personnels de la DSDEN. Nous adressons particulièrement nos vœux de rétablissement aux collègues touchés par la maladie.

Faisons des vœux pour nous tous, mais aussi des vœux qui nous engagent.

Souhaitons que notre service public d'Éducation voit ses priorités annoncées réellement transformées par les faits et dans les actes.

Souhaitons que tous ses personnels voient leur travail reconnu et respecté.

Souhaitons que leurs droits soient garantis et que leurs aspirations soient satisfaites.

Souhaitons que leurs conditions de travail s'améliorent considérablement.

Souhaitons que l'esprit qui guide nos échanges voit perdurer écoute et respect mutuels.

Souhaitons également qu'à l'heure où un plan « action publique 2022 » est annoncé, le paritarisme perdure dans la fonction publique et que la gestion humaine de ses ressources en personnels s'en trouve améliorée.

Souhaitons que l'enrichissement grâce à nos différences devienne la meilleure réponse aux enfermements, aux communautarismes, aux intégrismes, aux absolutismes de toutes sortes.

Souhaitons enfin que nous sachions écrire l'avenir avec optimisme pour que notre nation et le monde qui l'entoure soient fiers de nous.

Souhaitons-nous tout cela. Et prenons notre part de travail, d'investissement, d'action. Pour que ces vœux justes deviennent réalités.

À l'ordre du jour de cette CAPD, nous examinerons les départs en formation DDEEAS, les permutations et la note de service du mouvement intra.

Nous enregistrons une augmentation sensible du nombre de candidats aux permutations informatisées. Les modes de vie de nos collègues changent. La mobilité dans l'emploi du secteur privé est aujourd'hui une réalité que notre administration doit, elle aussi, prendre en compte pour améliorer la vie personnelle et professionnelle des conjoints séparés. Les 131 collègues souhaitant changer de département espèrent voir leur souhait de mobilité géographique satisfait. C'est primordial pour les 47 collègues concernés par une demande de rapprochement.

Nous attirons votre attention sur la question que nous vous avons adressée par écrit sur ce sujet. Le rapprochement de conjoint non obtenu entraîne très souvent une demande de disponibilité. Or, ne perdons pas de vue qu'une année de disponibilité implique la perte de

4 trimestres de service et consécutivement 4 trimestres d'assurance donc probablement 4 trimestres de décote supplémentaires (soit -5% de pensions ou une année de travail supplémentaire après l'âge légal de départ en retraite...). Pour un collègue qui partirait au 5ème échelon de la Hors Classe, ça représente moins 170 € de pension par mois ! Ne perdons pas de vue ce phénomène qui pénalise financièrement et doublement les rapprochements de conjoint non satisfaits.

Pour conclure sur ces opérations de permutations, nous regrettons une nouvelle fois de ne pas connaître le calibrage décidé par le ministère pour notre département. D'ailleurs, nous ne connaissons toujours pas le nombre de places au CRPE qui en est l'une des composantes.

Pour ce qui concerne les départs en formation DDEAS, au regard des 13 postes de directeur de SEGPA vacants dans notre département, nous souhaitons que tous les candidats soient retenus.

Pour ce qui concerne la note mouvement, nous aimerions faire plusieurs remarques :

Sur les postes de remplaçants, nous sommes saisis par de nombreux collègues ZIL qui s'interrogent sur leur devenir et celui de leurs missions. Nous souhaiterions qu'une information précise leur soit d'ores et déjà adressée.

Au sujet des priorités dans l'ASH, il est question d'indifférencier les parcours rassemblant dans de grands ensembles les collègues ayant suivi des modules professionnels différents. Ainsi, on permettrait à tous les enseignants titulaires du Capa-sh et /ou du CAPPEI de postuler sur tout type de poste au motif que ce diplôme ouvrirait toutes les portes.

Les collègues pourront ainsi être nommés à titre définitif sur n'importe quel poste nécessitant une certification quelle que soit l'option ou le module obtenus. Un collègue titulaire de l'option E (CAPASH) pourrait ainsi être nommé à titre définitif en Segpa par exemple).

Comment expliquer à un collègue titulaire de capash option F qu'un collègue option ou parcours professionnel E est prioritaire parce que son barème est supérieur ?

Les recours au Tribunal Administratif pourraient se multiplier.

Il nous a été dit en GT ASH que les collègues devraient passer le module d'adaptation à l'emploi par recours aux MIN dans les 2 années qui suivent l'obtention du support.

On demande le respect des identités professionnelles des collègues formés sur des supports nécessaires à l'efficacité des interventions spécialisées auprès des élèves aux besoins éducatifs particuliers.

Les élèves sont orientés vers des structures particulières répondant à leurs besoins spécifiques.

Le SE-Unsa interviendra sur ces questions auprès du ministère. N'oublions pas que lors de l'élaboration de la circulaire CAPPEI, l'indifférenciation des options n'était pas le but recherché.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur l'extrême tension en matière de remplacement dans les circonscriptions actuellement. Citons pour exemple une stagiaire d'une école de la circonscription de Neufchatel qui est contrainte d'accueillir dans sa classe de double niveau CM1/CM2 des élèves de CE2 (d'une collègue absente) PLUS des élèves de grande section de maternelle (d'une autre collègue absente également).

Qui plus est, cette classe n'est absolument pas adaptée pour cela. On peut espérer meilleure entrée dans le métier et meilleures conditions de travail pour les collègues !

Ne pouvez-vous pas recruter des contractuels (bien que cette solution ne soit pas la panacée) pour résoudre ces difficultés de remplacement qui deviennent récurrentes ces dernières années ?

Merci de votre attention.